

**CONSEIL DES ÉCOLES PUBLIQUES DE L'EST DE L'ONTARIO
OTTAWA**

**PROGRAMME DE RELÈVE DES DIRECTIONS ET DIRECTIONS ADJOINTES ET PROCESSUS DE SÉLECTION
PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU LEADERSHIP**

A. Objectifs :

Atteindre les objectifs systémiques et particuliers suivants de son *Cadre d'imputabilité*

- contribuer au développement global de ses élèves, tout en mettant l'accent sur l'amélioration de leur rendement en littératie et en numératie,
- recruter de nouveaux élèves et s'assurer qu'ils demeurent dans ses écoles jus qu'à l'obtention de leur diplôme,
- accroître le taux de satisfaction des parents et de la communauté, des élèves et des employés qui ont choisi le système public de langue française.

STRATÉGIE

Le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) met sur pied, dans le cadre de son *Plan de développement du leadership*, un programme de relève des directions et directions adjointes. Ce programme vise à identifier les candidates et candidats potentiels au sein du personnel enseignant dans le but

- de leur permettre de se familiariser avec les exigences du *Programme de qualification des directions d'école (PQD)*,
- de se conscientiser aux tâches et aux compétences requises pour exercer les fonctions de direction et/ou de direction adjointe au CEPEO,
- de les former au moyen d'une série de modules présentant les approches privilégiées par le CEPEO au niveau du leadership pédagogique, de la gestion ainsi que des relations avec les parents et la communauté,
- de les encourager à œuvrer à titre de membres de l'équipe de direction du CEPEO.

B. Étapes du programme de relève du CEPEO

A. Participation volontaire à l'interne à un **premier module de formation** sur le leadership scolaire.

Ce module est offert aux candidates et candidats potentiels ciblés par les directions et directions adjointes, en collaboration avec la surintendance.

Ce premier module ciblera, entre autres, les éléments suivants :

- le *Cadre de leadership pour les directions et directions adjointes des écoles*,
- le *Cadre d'imputabilité* et les valeurs organisationnelles du CEPEO,
- le rôle des directions et directions adjointes du CEPEO,
- les exigences du *Programme de qualification des directions d'école (PQD)*,

B. Autres modules de formation optionnels pour les candidates et candidats potentiels qui le désirent.

Ces modules traitent, entre autres, des thèmes de leadership pédagogique, de gestion et de relations avec les parents et la communauté.

C. À la fin des modules, un **profil** est dressé pour chaque candidate et candidat lui indiquant, entre autres, ses points forts et ses points à améliorer.

D. Les candidates et candidats qui ont complété toutes les exigences requises du programme de relève sont invités à participer au **processus d'établissement des listes d'admissibilité**.

LISTES D'ADMISSIBILITÉ

Le Conseil établit deux listes d'admissibilité pour assumer le leadership de ses écoles, une pour les postes de direction, une autre pour les postes de direction adjointe.

A. Processus d'établissement des listes d'admissibilité

À chaque année scolaire, ou à un autre moment jugé opportun, un concours est lancé pour combler les deux listes d'admissibilité. Le concours est ouvert à l'interne et à l'externe en fonction des éléments suivants :

- le *Cadre de leadership pour les directions et directions adjointes des écoles du CEPEO*, et,
- s'il y a lieu, les autres exigences rattachées au poste visé,
- les politiques, les directives administratives ainsi que le *Cadre d'imputabilité du CEPEO*.

Les personnes retenues verront leur nom inscrit à l'une des listes pour une période de deux ans.

B. Processus de sélection des candidates et candidats

Les éléments du concours sont les suivants :

- lettre de demande d'emploi et curriculum vitae,
- profil de qualités et de compétences en matière de leadership scolaire,
- étude de cas,
- tests et épreuve de compétence linguistique,
- entrevue,
- références.

C. Processus de nomination

La direction d'éducation recommande au Conseil de nommer à un poste vacant de direction ou direction adjointe, la personne admissible répondant le mieux au profil recherché.

Les personnes, dont le nom figure sur l'une des listes d'admissibilité du Conseil, pourraient se voir offrir un poste sous réserve de l'approbation du Conseil.

Pour renseignements communiquer avec :
Jean-Pierre Dufour, Surintendant de l'éducation.